

ici les clameurs que ce projet souleva dans le camp cléricel, les ressorts que le clergé employa pour lui faire échec. Si les puissances dictées, pour le 1870, en augmentant les armées à la main, ce ne fut pas la faute du Vatican. Voici pourtant à qui se réduisit le projet de loi accusé d'attenter à la majesté divine : les membres du clergé connu officiellement sous le nom de vicaires royaux, troublés la conscience publique ou la paix des familles seront passibles de quatre mois à deux ans de prison et d'une amende de 1,000 francs au plus. Ceux qui auront prononcé publiquement des discours ou publié des écrits contre les institutions, les lois, les décrets, les actes de l'autorité publique seront condamnés à trois mois de prison et à 1,000 francs d'amende au maximum. Ceux qui auront provoqué à la désobéissance aux lois ou empêché l'exercice des droits civils ou politiques seront passibles de quatre mois à deux ans de prison et d'une amende de 2,000 francs au plus. Si la provocation a été suivie de résistance aux lois ou de violence, l'emprisonnement sera de deux ans et l'amende de 2,000 à 3,000 francs. Les actes du culte seront punis de trois à six mois de prison, sous peine de trois mois de prison et de 2,000 francs d'amende au maximum, pour ceux qui les auront accomplis. Les contrevenants aux règles qui imposent l'autorisation préalable pour l'accomplissement de certains actes seront passibles de six mois de prison et de 500 francs d'amende au maximum. Tout délit ou crime commis par un membre du clergé, dans l'exercice de ses fonctions, sera augmenté d'un degré.

Après d'interminables débats, la loi contre les abus du clergé fut votée par la Chambre des députés (29 janvier 1877), mais rejetée par le Sénat, par 105 voix contre 101 (7 mai 1877).

Instruction publique. L'Italie n'a pas le suffrage universel et ce fait, si elle ne lui convient, attire et considère les inconvénients de l'état misérable où végète dans ce pays l'instruction publique. Avant le jour de l'été, on ne voit pas de gens citoyens, y compris les masses ignorantes et superstitieuses qui sont encore à la dévotion du clergé, seront appelés au scrutin, il n'est nécessaire qu'on se hâte d'éclairer par l'instruction ceux esprits très-vifs, qui ne demandent qu'à savoir et à comprendre; qu'on se hâte de réparer l'incurie calculée des anciens gouvernements, qui avaient fait de l'ignorance des peuples un puissant instrument de gouvernement. Ce qu'on a fait déjà dans ce but, en Italie, est fort remarquable, mais hors de toute proportion avec les besoins. C'est sur ce point que le ministre des finances, trop absorbé par les nécessités budgétaires, pourrait peut-être se départir un peu de sa parcimonie. En 1872, le budget de l'instruction publique était de 19 millions 524,178 francs; en 1876, il n'est monté qu'à 21,021,513, c'est-à-dire qu'il est resté presque stationnaire. Néanmoins, avec d'aussi faibles ressources, on a pu obtenir d'assez grands résultats. Le nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires est passé de 1,462,000, chiffre bien faible en lui-même, mais qui marque néanmoins un sérieux progrès. Ce progrès est surtout sensible à Rome, dont les écoles possédaient, en 1875, 14,348 écoliers, dont 7,745 garçons et 6,603 filles, et, en 1876, 16,656 élèves, dont 9,773 garçons et 6,883 filles. Le nombre des enfants fréquentant les écoles de Rome est donc accru en un an de 2,388, soit 16 pour 100. Malheureusement, cette progression magnifique constitue un fait tout exceptionnel. Des statistiques très-sérieuses permettent d'établir que le nombre des illettrés en Italie atteint le chiffre énorme de 90 pour 100. On a du moins constaté que, sur 12,000 témoins entendus par les tribunaux, 10,994 n'ont pu signer au procès-verbal de leur déposition. D'autre part, sur 207,887 contrats de mariage dressés en 1874, on a constaté :

Signés par les deux parties 46,984
 Signés par le mari seul 47,594
 Signés par la femme seule 6,318
 Signés ni par l'un ni par l'autre 106,991
TOTAL 207,987

Si l'on calcule que ces mariages ont uni 415,974 personnes, que 94,678 hommes et 53,392 femmes, en tout 148,070 personnes, y ont signé, on trouve que la proportion des illettrés est ici un peu inférieure à 65 pour 100. Certes, il paraîtrait tout d'abord burlesque de supposer que les témoins sont moins instruits que les gens qui se marient; et cependant un peut-être vrai dans cette déduction, et l'on en peut donner deux raisons d'abord, on se marie généralement de dix-huit à trente ans, tant qu'on appelle en témoignage des gens d'un tout âge; or, la nouvelle génération est certainement plus instruite. A ce point de vue, le chiffre fourni par les tribunaux serait plus probable que celui du recensement civil. En second lieu, beaucoup d'Italiens, nous l'avons déjà dit, s'abstiennent du mariage civil et se contentent du mariage religieux; et ce sont les plus religieux, c'est-à-dire les moins instruits qui sont portés à conclure le contrat civil comme une superstition, sinon comme une usurpation sacrilège des droits de l'Eglise. Nouvelle raison qui montre qu'il faut se hâter d'instruire ce malheureux peuple italien, si intelligent et si ignorant.

Le gouvernement s'en préoccupe, assurément. Il a dans ce but fait voter, en 1872, la suppression des Facultés de théologie existantes par l'Elat, pensant avec raison que l'économie ainsi réalisée, en augmentant d'autant le budget de l'instruction primaire, contribuerait plus au progrès de l'instruction populaire que la suppression de l'enseignement officiel du *Splendore* ne nuirait au développement de la raison publique. Ce n'est qu'une mesure négative. En 1877, on a fait un pas plus direct vers l'instruction des masses en votant la loi qui établit l'instruction obligatoire. Aux termes de cette loi, tout enfant de six à neuf ans, s'il n'est instruit par ses soins de ses parents, doit fréquenter l'école de la commune. Ce devoir doit être rappelé par le syndic aux chefs de famille; s'ils ne s'en conforment pas à la loi, ils sont frappés, après une semaine, d'une amende de 0 fr. 50, qui peut, en cas de récidive, être élevée jusqu'à 10 francs.

Armée. Dans la fièvre de réorganisation militaire qui a saisi tous les gouvernements à la suite des événements de 1870, il n'était pas permis à l'Italie, vu l'incertitude de sa situation diplomatique et les embarras que le cléricalisme cherché à lui susciter au dehors, de rester en retard sur le mouvement général. Elle a donc eu, pour le développement de ses forces militaires, tout ce que lui permettait la situation embarrassée de ses finances. Une loi sur l'armée fut votée en 1871; mais, comme elle a été remplacée par une autre loi votée en 1876, nous ne parlons que de celle-ci, qui règle actuellement la matière. Aux termes de cette loi, sont appelés à porter les armes tous les citoyens âgés de vingt et un à trente-neuf ans inclusivement. Ce contingent est divisé en trois

ARMÉE ACTIVE.	OFFICIERS.	SOLDATS des troupes ou drapoux.	HOMMES en congé.	TOTALX.
---------------	------------	---------------------------------------	---------------------	---------

Etats-majors et personnel administratif	1,430			1,430
Infanterie de ligne	4,860	97,458	123,341	225,659
Bersagliers	760	16,255	21,147	38,162
Cavalerie	836	18,539	15,437	35,002
Artillerie	946	29,786	49,191	79,923
Génie	223	4,702	4,916	9,841
Services sanitaires	336	1,132	2,065	3,533
Sédatnaires	127	1,614		1,741
Carabiniers	207	20,970		21,176
Dépôts	1,438	15,398	10,567	27,403
Etablissements divers	2,070	7,251	236	9,557
TOTAL	13,792	204,255	205,171	423,118

Si, à ce total de 423,118 hommes représentant les troupes en activité, on ajoute les contingents de la réserve de l'armée active, de la milice active et de sa réserve, on arrive au chiffre respectable de 886,720, sans compter (et pour cause) l'armée territoriale. Qu'y a-t-il de sérieux dans ces gros chiffres ? Il serait en vérité difficile de le dire, si l'on voulait les discuter en s'appuyant sur des faits certains; mais, même à s'en tenir

Première ligne	210,000 hommes	30,000	—
Deuxième ligne	70,000	—	—
Troupes complémentaires	112,000	—	—
TOTAL	720,000		

La division territoriale de l'armée, réglée par la loi de 1873, comprend 7 commandements généraux d'autant de corps d'armée subdivisés en 16 divisions, subdivisés elles-mêmes en 63 districts, qui constituent autant de dépôts pour le recrutement et la mobilisation. L'artillerie comprend 6 commandements territoriaux, subdivisés en 12 directions territoriales. Le génie a 6 commandements territoriaux comprenant 16 directions. Le service de santé et le commissariat ont chacun 16 directions correspondant aux 16 divisions de l'armée.

L'armée italienne possède 900,000 fusils so chargeant par la culasse et de 1,600 à 1,700 pièces d'artillerie légère.

L'armée de mer recrute ses fusiliers dans le contingent annuel. Ils font huit ans de service. Les marins et les mécaniciens sont fournis par l'inscription maritime.

Flotte. L'immense développement des côtes italiennes, la situation exceptionnelle de l'Adriatique, qui en fait comme une im-

	NAVIRES.	CANONS.	MERVEUX. VAPEUR.	TONNES.
Navires de guerre blindés	16	130	11,400	78,330
Navires de guerre non blindés à hélice	14	101	3,740	20,339
Navires de guerre non blindés à aubes	10	46	2,540	9,504
Transports à hélice	18	58	2,936	18,216
Transports à aubes	7		336	1,078
TOTAL	65	335	20,952	128,967

catégories. La première comprend tous les hommes de l'armée active et de l'armée territoriale. Ceux qui tirent les plus bas numéros appartiennent à cette catégorie et seront, s'ils appartiennent à l'infanterie, huit ou neuf ans dans l'armée active, quatre ou trois ans dans la milice mobile, sept ans dans l'armée territoriale, en tout dix-neuf ans. Dans la cavalerie, pour la première catégorie, sont neuf ans dans l'armée active, dix ans dans l'armée territoriale. Les huit ou neuf ans dans l'armée active comprennent trois ans (cinq ans pour les cavaliers) de service réel et le reste se passe dans la réserve de l'armée active. Les hommes de la deuxième catégorie font cinq mois de service actif en une ou plusieurs fois, passent cinq ou six ans dans la réserve de l'armée active, quatre ou trois ans dans la milice active et dix ans dans l'armée territoriale. A cette armée appartiennent, en outre, tous les hommes dispensés pour des raisons de famille. Ceux-là n'ayant pas reçu d'instruction militaire, sont astreints à trente jours d'exercice par an. En subissant un examen spécial et payant une prime de 1,500 francs, pour l'infanterie, de 2,000 pour la cavalerie, on peut faire réduire la durée du service à un an et même en faire retarder l'époque jusqu'à la vingt-sixième année accomplie, s'il s'agit d'un étudiant ou d'un jeune homme ayant un intérêt reconnu à ce qu'il interrompe ses études ou ses fonctions. On voit que les Italiens nous ont emprunté, comme nous l'avions emprunté aux Prussiens, le système du volontariat d'un an, dont nous n'avons pas ici à discuter le mérite et l'équité.

Sous le rapport de l'effectif de l'armée italienne sont régies par la loi de 1873. L'armée active comprend, au 1^{er} juillet 1876 :

	Hectares.
Terres labourées et vignes	11,035,061
Prairies artificielles	1,173,438
Riz	152,303
Oliviers	554,757
Châtaigneraies	587,132
Forêts	4,158,349
Plantations	5,397,448
Etang et marais	1,066,712
Terrains inféconds	5,465,945
TOTAL	29,638,153

On évalue à 80 francs le produit net moyen de l'hectare. Les céréales seules donnent 2 milliards 13,000,000 pour 69 ou 70 millions d'hectolitres ainsi répartis :

Proment	34,749,198
Maïs	16,372,411
Seigle	2,799,954
Orge et avoine	7,467,239
Riz	1,584,798
Autres céréales	6,543,905
TOTAL	69,517,205

Les châtaignes fournissent, en outre, à l'alimentation 5,360,142 hectolitres; les pommes de terre, 9,513,043; les légumes secs, 3,955,891. Il faut ajouter, pour compléter le tableau de la production végétale, 28 millions 879,000 hectolitres de vin, dont 8 millions 183,000 fournis par la Sicile et évalués à 1,074,700,000 francs; 1,600,000 hectolitres d'huile d'olive (200,000,000 de francs); 60 millions de quintaux métriques de coton; 135,000 de lin; 500,000 de chanvre; et 1,074,700,000 francs, dont le coton est évalué à 2,078,849,000 francs, dont le chanvre à 1,074,700,000 francs, et le lin à 63,000,000 francs. Les autres produits agricoles appartenant à des sociétés étrangères possédant un capital au total de 992,374,034 francs et un capital versé de 120,975,601. En 1873, il s'est fondé 140 sociétés nouvelles, possédant un capital de 277,247,800 francs.

Commerce. Le commerce est en progrès en Italie, comme on peut s'en convaincre par le développement qu'il y ont pris en peu de temps les institutions de crédit.

En 1872, il existait en Italie : 6 banques d'émission, 7 établissements de crédit foncier, 10 sociétés de crédit ordinaire, 75 compagnies d'assurance, 210 caisses d'épargne. En 1874, le nombre des banques populaires s'élevait à 30, celui des banques de crédit agricole à 13, celui des banques de crédit ordinaire à 140.

Nous avons signalé l'excédent des importations comme une des plaies économiques de l'Italie. Les chiffres suivants en donnent une idée. L'écart, qui, en 1862, était de 252 millions, qui monta, en 1885, à 408,000,000 et accidentellement fit place, en 1871, à un excédent de 129,000,000 en faveur de l'exportation, a été ensuite de 159,000,000 en 1874, 153,000,000 en 1875, de 19,000,000 en 1876, 157,000,000 en 1877, 329,000,000 en 1878, et, en 1879, s'est élevé à 1,539,000,000 francs.

Industrie. Le développement de l'Italie laisse encore à désirer. Ses industries qui ne dérivent directement de la production agricole ont réellement de l'importance. C'est ainsi que la moulinerie prospère. On compte en Italie 22,568 moulins à blé et 2,450 grandes machines à

Produits du sol. Agriculture. Certaines parties de l'Italie passent depuis longtemps à juste titre pour le pays le plus avancé en exploitation agricole. Rien n'est vraiment plus étiré mis en parallèle avec les plaines de Lombardie, au point de vue des irrigations. L'Italie du reste occupe, sous le rapport de l'agriculture, une place véritablement privilégiée, possédant toutes les cultures des régions tempérées et quelques-unes des pays chauds. L'Espagne seule, en Europe, pourrait lui être comparable à cet égard sans l'esprit de routine et d'apathie qui l'a jetée tout à fait au second plan et qu'elle a jeté aujourd'hui à demander à des catégories font cinq mois de service actif en une ou plusieurs fois, passent cinq ou six ans dans la réserve de l'armée active, quatre ou trois ans dans la milice active et dix ans dans l'armée territoriale. A cette armée appartiennent, en outre, tous les hommes dispensés pour des raisons de famille. Ceux-là n'ayant pas reçu d'instruction militaire, sont astreints à trente jours d'exercice par an. En subissant un examen spécial et payant une prime de 1,500 francs, pour l'infanterie, de 2,000 pour la cavalerie, on peut faire réduire la durée du service à un an et même en faire retarder l'époque jusqu'à la vingt-sixième année accomplie, s'il s'agit d'un étudiant ou d'un jeune homme ayant un intérêt reconnu à ce qu'il interrompe ses études ou ses fonctions. On voit que les Italiens nous ont emprunté, comme nous l'avions emprunté aux Prussiens, le système du volontariat d'un an, dont nous n'avons pas ici à discuter le mérite et l'équité.

Sous le rapport de la nature des produits, le sol de l'Italie se divise comme il suit :

	Hectares.
Terres labourées et vignes	11,035,061
Prairies artificielles	1,173,438
Riz	152,303
Oliviers	554,757
Châtaigneraies	587,132
Forêts	4,158,349
Plantations	5,397,448
Etang et marais	1,066,712
Terrains inféconds	5,465,945
TOTAL	29,638,153

La seule minière, celle de Collegno, en Piémont, compte 24 meules mues par la vapeur et produit 300 quintaux métriques de farine par jour. Celle de Sampierdena, dans la même province, produit par jour 55 quintaux métriques.

La fabrication des pâtes alimentaires est tellement nationale en Italie, que nous délaissions en France sous le nom de pâtes d'Italie toutes les pâtes que nous consommons. Ces pâtes entrent, en effet, pour une part énorme dans l'alimentation publique en Italie. Nous ne possédons malheureusement pas de données un peu certaines sur le chiffre de cette intéressante fabrication. Toutefois, nous savons que, malgré l'énorme développement qu'elle a pris en France et l'importance incontestable de nos produits, l'Italie nous envoie encore annuellement plus de 800,000 kilogrammes de pâtes. Il est vrai que dans ce chiffre figurent, dit-on, les pâtes que Clermont expédie en Italie, d'où on nous les réexporte avec l'étiquette de pâtes de Gènes.

La fabrication du papier occupe 8,650 ouvriers, dans 540 fabriques. L'imprimerie possède 600 établissements, 2,000 presses, et occupe 20,000 ouvriers. La fabrication des tissus est importante. La laine occupe 240,000 ouvriers, 3,000 femtoises, à Milan, sont occupées au travail de la gaze. La préparation du chanvre et du lin occupe 300,000 paysans, 170,000 autres tonneaux, 120,000 mètres. Le coton est filé par 10,000 ouvriers, dans 200 ateliers, et est tissé par 100,000 employant 80,000 métiers.

Nous avons dit que les riches gisements de minerais de fer sont en Italie, que l'industrie métallurgique se ressent douloureusement de cette inertie, qui oblige l'Italie à demander à l'étranger du fer et même du minéral. Le nombre d'établissements qui préparent le fer ou le mettent en oeuvre n'atteint pas 300; le poids de la fonte, des fers et des aciers produits n'est que de 550,000 tonnes, valant 25,000,000 de francs. 10 ateliers mettent le fer en oeuvre et fabriquent des machines et des outils.

La préparation du soufre est importante, à cause des riches gisements de cette substance qui existent dans les régions volcaniques. On compte 35 usines de préparation à Forlì, à Pesaro et Urbino, 8 raffineries en Sicile et dans les Romagnes.

L'art des constructions navales possède 72 chantiers. En 1873, il y a été construit 720 navires jaugeant ensemble 62,923 tonnes et d'une valeur de 17,893,583 francs, dont 9,830,938 pour la carcaisse et 8 millions 272,600 pour les agrès.

La petite pêche occupe 11,500 bateaux, la grande 2,800. La pêche du corail, qui est une industrie tout italienne, occupe 4,000 hommes et produit 5,000,000 de francs.

L'esprit d'association, et particulièrement l'association industrielle, est très-développé en Italie. Des 1874, en dehors des associations de banque et de crédit, dont nous parlerons plus loin, on y comptait : 18 compagnies de chemins de fer, 21 sociétés minières, 40 sociétés de crédit agricole, 11 sociétés de crédit d'architecture, 11 de navigation, de construction navale, 4 pour la raffinerie du sucre, 158 sociétés diverses. L'ensemble des sociétés italiennes possédait un capital de 10,978,849,000 francs, dont le coton représentait 77 exploitations minières appartenant à des sociétés étrangères possédant un capital au total de 992,374,034 francs et un capital versé de 120,975,601. En 1873, il s'est fondé 140 sociétés nouvelles, possédant un capital de 277,247,800 francs.

Commerce. Le commerce est en progrès en Italie, comme on peut s'en convaincre par le développement qu'il y ont pris en peu de temps les institutions de crédit.

En 1872, il existait en Italie : 6 banques d'émission, 7 établissements de crédit foncier, 10 sociétés de crédit ordinaire, 75 compagnies d'assurance, 210 caisses d'épargne. En 1874, le nombre des banques populaires s'élevait à 30, celui des banques de crédit agricole à 13, celui des banques de crédit ordinaire à 140.

Nous avons signalé l'excédent des importations comme une des plaies économiques de l'Italie. Les chiffres suivants en donnent une idée. L'écart, qui, en 1862, était de 252 millions, qui monta, en 1885, à 408,000,000 et accidentellement fit place, en 1871, à un excédent de 129,000,000 en faveur de l'exportation, a été ensuite de 159,000,000 en 1874, 153,000,000 en 1875, de 19,000,000 en 1876, 157,000,000 en 1877, 329,000,000 en 1878, et, en 1879, s'est élevé à 1,539,000,000 francs.

Industrie. Le développement de l'Italie laisse encore à désirer. Ses industries qui ne dérivent directement de la production agricole ont réellement de l'importance. C'est ainsi que la moulinerie prospère. On compte en Italie 22,568 moulins à blé et 2,450 grandes machines à

La nature des denrées et marchandises importées et exportées, intéressant à connaître, n'est malheureusement constatée par aucun document officiel. Toutefois, nous pouvons donner avec une certaine confiance les chiffres suivants, empruntés à un tableau dressé par les bureaux de *l'Ammann de Gotha*, avec le soin que cette administration apporte à toutes ses compilations. Les chiffres de l'importation, en 1875, y sont exprimés en millions de lires ou de francs :

NATURE DES OBJETS.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	EXCÉDANT de l'importation.	EXCÉDANT de l'exportation.
Céréales et matières végétales	103	140		37
Tabac	100	3	33	
Denrées coloniales	16	3	97	
Boissons	59	21	8	5
Animaux et viandes	51	5	46	
Combustibles	121	350		229
Minéraux	29	20	9	
Métaux bruts	4	23		3
Peaux et crins	54	25	29	
Matières textiles	64	9	55	
Bois et matériaux de construction	20	20		
Poterie et verreries	64	9	55	
Pis	204	33	166	
Tissus, confections et cordons	163	69	94	
Matières diverses ouvrées	4	4		
Papier	5	2	3	
Imprimés et gravures	48	51		4
Matières chimiques	64	157		93
Résines, graisses, huiles	8	11		3
Métaux précieux	19	20		1
Objets divers	1,215	1,058	577	420
TOTAL	1,215	1,058	577	420
Excédant général de l'importation			157	

Il faut remarquer que le transit, dans le tableau ci-dessus, figure tant à l'importation qu'à l'exportation. Son chiffre varie, avec les années, entre 110,000,000 et 175,000,000 francs.

Transports et voies de communication. *Mer.* L'industrie maritime de l'Italie oblige à faire prendre presque exclusivement à son commerce la voie de mer. Aussi, sa marine marchande a-t-elle une importance relativement très-considérable. En 1874, elle comptait 10,791 navires à voiles et 128 navires à vapeur, en tout 10,929 navires, jaugeant ensemble 1 million 31,889 tonneaux. Dans ce nombre ne figurent ni les navires faisant le service des ports (8,784), ni les barques de pêche (12,300).

Le mouvement des ports italiens, en 1874, se résume comme il suit :

	NAVIRES.	TONNES.
Navires italiens chargés	83,441	8,306,505
Navires italiens sur lest	28,216	1,355,793
Navires étrangers chargés	6,121	2,261,500
Navires étrangers sur lest	668	149,442
TOTALX	118,446	12,053,230

Sorites.

	NAVIRES.	TONNES.
1868	80,919	8,019,443
1870	194,897	301,701
1872	230,276	150

Les recettes ont été de 21,086,865 francs en 1872 et de 22,811,4